



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION:**

**CULTURE PATRIMOINE**

Affaire suivie par : BIRAT Magali

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**N°D25DTCP141**

**OBJET : CONVENTION DE PRÊT À TITRE GRACIEUX DES EXPOSITIONS : « LE BIFACE, EMBLÈME ET PIERRE DE MÉMOIRE » ET « LAURENT COULONGES, UN BIEN CURIEUX NOTAIRE » AINSI QUE DU MATÉRIEL D'EXPOSITION À L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE COMMUNE DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE- SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les besoins de l'association « Sauvegarde du Patrimoine de la Commune de Blanquefort-sur-Briolance » (SPCBB) pour l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine et pour donner suite à la demande de Mme SEMIROT afin d'organiser une exposition Préhistoire sur le hameau de St-Chaliès ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention le prêt à titre gracieux de deux expositions ainsi que d'une vitrine ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) - De mettre à disposition à titre gracieux à l'association, les expositions :

- « Le Biface, emblème et pierre de mémoire » composée de 8 kakemonos,
- « Laurent Coulonges, un bien curieux notaire » composée de 6 kakémonos,

ainsi qu'une vitrine ;

2°) - De formaliser toutes les modalités pratiques de mise à disposition dans la convention annexée à la présente décision ;

3°) - De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tout document se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 01 août 2025



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 04 août 2025  
Reçu en Sous-Préfecture le : 04 août 2025  
Publié ou Notifié le : 04 août 2025

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)